

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale**DÉLIBÉRATION N° 281 DU BUREAU SYNDICAL DU 8 décembre 2020**

Date de la convocation : mardi 1 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 12 heures, Salon des Artistes à Gayant Expo - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
 M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
 M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
 M. Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
 M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
 M. Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président
 Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente
 M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
 Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
 Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
 Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
 M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
 Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
 M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
 Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Capucine LECLERCQ, Alex GUILLET, Matthieu LEMPENS, Bénédicte MELEY et SAS Douai Services.

OBJET : Mission PCAET – avenant n°3 de durée de la mission d'élaboration du PCAET**Monsieur le Président expose**

Par délibération en date du 08 décembre 2017, le bureau syndical du SCOT a attribué le marché « Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis » au groupement Auxilia, Atmoterra, Akajoule.

Ce marché a été signé pour une durée initiale de 12 mois et prolongé par deux avenants de durée faisant courir l'échéance du marché au 08 octobre 2020.

Compte tenu que l'approbation du PCAET n'interviendra que le 15 décembre 2020 et que la mission d'Auxilia court jusqu'à l'approbation du PCAET, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de la mission jusqu'au 8 janvier 2021.

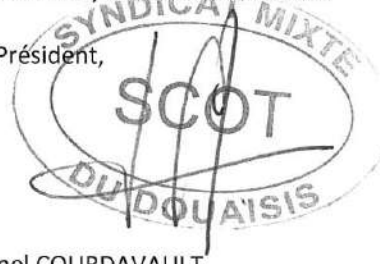
Le marché initial nécessite l'adoption d'un avenant n°3 qui modifie sa durée.

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE,

- d'accepter l'avenant n°3 modifiant la durée de la convention.
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 10 décembre 2020

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale**DÉLIBÉRATION N° 283 DU BUREAU SYNDICAL DU 8 décembre 2020**

Date de la convocation : mardi 1 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 12 heures, Salon des Artistes à Gayant Expo - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
 M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
 M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
 M. Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
 M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
 M. Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président
 Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente
 M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
 Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
 Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
 Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
 M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
 Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
 M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
 Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Capucine LECLERCQ, Alex GUILLET, Matthieu LEMPENS, Bénédicte MELEY et SAS Douai Services.

OBJET : Stratégie Sobriétés – Demande de soutien financier**Monsieur le Président expose**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du Plan Climat, il est proposé de déposer une demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la stratégie Sobriétés portée par le SCOT, auprès de nos partenaires. Cette demande d'accompagnement se fera sur du soutien à l'ingénierie (cofinancement poste) et aux actions (communication, outils, besoins matériels...).

Après présentation de la stratégie sobriété et de ses objectifs,

LE BUREAU DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

- d'accepter le dépôt d'un dossier d'accompagnement financier pour la mise en œuvre de la stratégie sobriétés, phase 1 de la trajectoire climat
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 12 février 2021

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale**DÉLIBÉRATION N° 284 DU BUREAU SYNDICAL DU 8 décembre 2020**

Date de la convocation : mardi 1 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 12 heures, Salon des Artistes à Gayant Expo - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
 M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
 M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
 M. Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
 M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
 M. Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président
 Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente
 M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
 Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
 Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
 Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
 M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
 Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
 M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
 Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Capucine LECLERCQ, Alex GUILLET, Matthieu LEMPENS, Bénédicte MELEY et SAS Douai Services.

OBJET : Service Energie Collectivité – Demande de soutien financier**Monsieur le Président expose**

Le SCOT Grand Douaisis a développé le Service Energie Collectivité pour accompagner les communes qui le souhaitent à développer une stratégie patrimoine articulée autour de la baisse de consommation et du développement des énergies renouvelables. Une nouvelle période triennale s'ouvre en 2021 avec l'accueil de nouvelles communes et la proposition de nouvelles missions pour les accompagner dans les enjeux de la transition énergétique. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie patrimoine, il est proposé de déposer une demande de soutien financier auprès de partenaires financiers publics. Cette demande d'accompagnement se fera sur du soutien à l'ingénierie (cofinancement poste) et aux actions (communication, outils, besoins matériels...).

Après présentation de la stratégie patrimoine,

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE,

- d'accepter le dépôt d'un dossier d'accompagnement financier pour la mise en œuvre de la stratégie patrimoine collectivités
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 12 février 2021

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :